

Cet incident et d'autres de même nature, l'apparition de plus en plus fréquente du pavillon de Savoie sur les côtes des Syrtes, l'augmentation du commerce italien, de fréquentes missions d'officiers ou de voyageurs, enfin les déclarations de M. Delcassé et de M. Prinetti au sujet de la Tripolitaine, tout contribuait donc, à l'automne 1901, à alarmer la Sublime-Porte.

V

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, qui fixe, entre le bassin de l'Oubanghi et celui du Bahr-el-Ghazal et à travers le Sahara, la limite orientale de nos possessions africaines, avait éveillé des inquiétudes chez nos voisins d'Italie. S'étant institués d'office les héritiers futurs de la Tripolitaine, pour le jour où les Turcs l'abandonneraient ou la leur laisseraient prendre, et d'autant plus jaloux d'assurer l'intégrité du legs convoité qu'aucun testament ne les en faisait les bénéficiaires, ils en surveillaient attentivement les abords et paraissaient redouter les empiétements des Français sur l'« arrière-pays » naturel de la Tripolitaine. Quoi qu'il en soit, la France a fait assez de conquêtes sahariennes ; et si elle cherche, par les procédés d'une concurrence loyale, à attirer vers ses possessions le trafic du Soudan, il ne saurait entrer dans ses vues d'empêcher, par la force, les caravanes de se diriger vers Tripoli ; M. Delcassé n'eut pas de peine à en donner l'assurance à son collègue de Rome, qui